Ecole élémentaire publique Benoîte Groult Procès-verbal du conseil d'école Mardi 8 mars 2022

Heure de début : 18h00 Heure de fin : 19h00

Membres du conseil présents	
Les représentants élus des parents	M Guyavarch, Mme Mahoic, Mme Le Bloa, Mme Le Moën
Les représentants de la municipalité	M. Le Guennec, adjoint aux affaires scolaires Mme Fauque, responsable du service éducation jeunesse
Le Délégué Départemental de l'Education Nationale	Mme Dedourge
Les enseignants	Mme Viganne, Mme Couet, Mme Morlec,

Absence(s) excusée(s)	M. Sénac, inspecteur de l'Education Nationale
	Mme Horel, Mme Condat, représentants de parents
	Mme Gouriou, Mme Keraval, enseignantes

1-Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école

Le procès verbal du conseil d'école du 8 novembre a été envoyé par mail a été approuvé.

2-Santé et sécurité

•Situation sanitaire liée au COVID-19:

Au second trimestre, le contexte sanitaire a fortement perturbé l'organisation de l'école. Pour information, depuis le début de l'année scolaire, 38 élèves de l'école ont été déclarés positifs.

La dernière période a été marquée par une succession de différents protocoles. Les familles ont été très réactives et compréhensives et nous vous en remercions.

Au début du mois de janvier, nous devions informer les familles dès que nous avions connaissance d'un cas dans une classe, afin que tous les enfants aillent effectuer un test en pharmacie avant de pouvoir revenir en classe. Les délais pour obtenir un test étaient parfois longs ce qui a entraîné des absences de plusieurs jours pour certains élèves et un retour échelonné en classe. Les enfants qui n'étaient pas accueillis à l'école pouvaient poursuivre les apprentissages grâce aux envois par mail. En effet, les enseignantes ont poursuivi l'enseignement au sein de la classe tout en transmettant le travail aux élèves absents.

Lors du passage au niveau 3 du protocole, il était interdit de brasser les élèves de différentes classes, ainsi, en cas d'absence d'un enseignant, les enfants ne pouvaient pas être répartis dans des groupes différents.

C'est cette interdiction de brassage qui a conduit la mairie à réagir, en modifiant pendant quelques semaines, l'organisation de la semaine scolaire. C'est pourquoi, pendant un mois, du 10 janvier au 4 février, les Temps d'Activités Périscolaires ont été suspendus, les enfants avaient école seulement 4 jours dans la semaine.

Depuis la rentrée du 21 février 2022, nous avons repris le rythme des 4,5 jours.

Les représentants de parents ont d'ailleurs fait remonter des questions à ce propos. Certains sont en effet demandeurs d'un retour à la semaine de 4 jours. M. Le Guennec, adjoint aux affaires scolaires, répond que certains parents le souhaitent mais qu'il est difficile de connaître la proportion de familles qui sont opposées ou favorables à cette organisation du temps scolaire. Un questionnaire à destination des familles en 2018 a montré qu'une majorité de familles était favorable à la poursuite des ateliers périscolaires sur la commune de Clohars-Carnoët. D'ailleurs, après un retour à 4 jours, l'école Notre Dame de la Garde a finalement décidé de repasser à la semaine de 4,5 jours d'école. Un nouveau questionnaire est évoqué. L'équipe municipale s'interroge également sur la façon de communiquer sur les activités effectuées lors des TAP.

Le protocole en vigueur actuellement est différent. À présent, en cas d'apparition d'un cas positif dans une classe, les autres élèves doivent effectuer un autotest deux jours après et les parents ne doivent plus fournir une attestation de réalisation du test.

Malgré cet allègement, l'organisation des classes est tout de même encore impactée par les mesures sanitaires. En effet, nous avons encore régulièrement des élèves positifs dans les classes, ce qui implique des absences assez longues (élèves positifs au covid ou refus de test).

En ce qui concerne le port du masque, le protocole a évolué également pendant le trimestre. Au plus fort des restrictions, le masque était obligatoire pour les enfants et les adultes en intérieur et en extérieur, même pendant les récréations.

Actuellement (mardi 8 mars), le masque n'est plus obligatoire à l'extérieur. En ce qui concerne le port du masque en intérieur, le 3 mars 2022, le Premier ministre a annoncé une nouvelle phase de mesures d'allègement concernant la population générale.

La levée de l'obligation du port du masque en intérieur pour tous les élèves et les personnels des 1^{er} et 2^d degrés doit entrer en vigueur à compter du lundi 14 mars 2022.

Cependant, nous attendons la confirmation officielle avant de communiquer avec les élèves et les familles à ce propos.

(Ajout du 14 mars : l'obligation de port du masque est effectivement levée en intérieur et en extérieur pour les élèves et les personnels.)

Les représentants de parents d'élèves ont reçu des questions en ce qui concerne le port du masque et la pratique du sport. Les parents se questionnent sur des séances de course d'orientation qui ont eu lieu en extérieur avec port du masque ou encore du maintien du masque dans le gymnase lors d'une séance de sport la semaine dernière.

Étant donné la succession de protocoles, nous comprenons qu'il soit difficile de se repérer pour les familles.

En ce qui concerne la course d'orientation, le port du masque était exigé lors des temps de regroupement (échanges entre enfants autour d'une carte ou échanges entre enfant et enseignante). Lorsque les enfants étaient en activité physique, ils avaient le droit d'enlever le masque s'ils s'éloignaient les uns des autres.

En ce qui concerne les activités en gymnase la semaine dernière, nous rappelons que le protocole en vigueur actuellement (niveau 2) stipule ceci: « Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Toutefois, lorsque la pratique est en intérieur les sports de contact ne peuvent être pratiqués et une distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive. » Ainsi, quand la distanciation ne peut pas être respectée, le port du masque est demandé pour des activités de faible intensité.

Concernant l'épidémie de COVID-19, les parents souhaitent aborder un dernier point, qui est celui du discours des adultes lors de cette crise sanitaire. En effet, des enfants ont expliqué à leurs parents que lors du temps périscolaire, un adulte avait échangé avec un groupe d'élèves sur le thème de la vaccination des enfants en expliquant que le vaccin était un bouclier immunitaire. Des parents ont alerté Mme Fauque sur ce sujet. Mme Fauque explique en avoir discuté en réunion d'équipe. Les animateurs ont reçu la consigne de ne plus répondre aux questions concernant la pandémie.

Les parents font également référence à une remarque faite par une enseignante pour rappeler aux élèves de porter le masque, remarque qui a été vécue comme culpabilisante. L'équipe enseignante répond que ce n'est pas son intention de culpabiliser les enfants dans cette période anxiogène et regrette qu'une remarque ait été mal vécue. L'équipe enseignante invite les familles à venir vers elle pour discuter dès qu'une question ou une incompréhension survient. Un retour rapide est nécessaire pour échanger en cas de besoin avec le reste du groupe et clarifier les interprétations.

• Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Un nouvel exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué le mardi 1er février. Il s'est déroulé sans incident.

3-Vie scolaire et pédagogie

·En ce qui concerne le parcours éducatif et citoyen,

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les classes de CP et de CE1 vont bénéficier de l'intervention de l'association Natur'au fil.

Les CP feront une sortie ruisseau, toute la journée du 5 mai pour travailler sur le milieu d'eau douce.

Pour la classe de CE1, après une première intervention en classe le 15 mars, les élèves se rendront à Tréméven pour étudier la faune et la flore des bocages.

·En ce qui concerne le domaine de l'éducation physique et sportive:

La classe de CE2 va effectuer 4 séances de natation. La première a eu lieu hier. Ces élèves bénéficieront ensuite de séances de surf.

Les CP et les CE1 iront également à la piscine mais les dates sont à définir.

La classe de CM1 va effectuer un cycle kayak le jeudi, du 24 mars au 2 juin.

<u>•En ce qui concerne le parcours artistique et culturel</u>, toutes les classes de l'école participent au voyage lecture « Dis-moi ton livre ». La découverte des livres est en cours dans les classes avant le vote qui aura lieu à la fin du mois de mai.

Dans le cadre du festival « Rêves d'Océans », les classes ont la possibilité de rencontrer des auteurs ou des illustrateurs de littérature de jeunesse. Plusieurs classes ont sollicité une rencontre mais nous attendons de savoir si nous sommes retenues.

Les classes de CP et de CE1 ont assisté à une séance de cinéma à la fin du mois de novembre, il s'agissait du film Kerity la maison des contes.

Au second trimestre, il n'était plus possible de se rendre au cinéma en raison du contexte sanitaire. Les séances peuvent à présent reprendre, les CP et les CE1 vont donc assister à deux séances de cinéma au mois de mars. Ce mercredi 9 mars ils verront un film qui regroupe 7 courts métrages « Jeux d'images », de Norman McLaren. Puis, le 30 mars, ils iront voir PACHAMAMA, un film d'animation de Juan Antin.

La classe de CM1 va bénéficier de l'intervention d'une artiste, Perrine Cariou. Cette artiste a été invitée à participer à un festival et elle va exposer en tant qu'artiste-architecte dans le jardin de la chapelle Saint Jacques.

Son travail sera axé sur le thème de la montée des eaux et l'évolution de nos modes de vie et de nos habitats. Les élèves de CM1 vont donc construire des radeaux et des petites unités d'habitation flottantes.

Ces petites constructions vont ensuite être disposées dans une installation artistique qu'elle réalisera avec l'ensemble des créations.

Cette séance aura lieu au mois de mai pour les élèves de la classe de CM1.

La classe de CM2 va quant à elle, visiter une exposition proposée par l'Association Mémoire et Patrimoine Clohars-Carnoët. Il s'agit d'une visite jumelée du blockhaus du Pouldu et d'une exposition de planches de BD de Marc Lizano sur le thème de la Shoah à la Médiathèque Robert Badinter de Clohars-Carnoët. Cet illustrateur sera présent au prochain festival Rêves d'Océan.

Pour la visite du Blockhaus, les CM2 s'y rendront certainement en vélo.

Dans le cadre du centenaire du bateau Le RIGOLO, l'association propose aux classes qui le souhaitent de s'associer à cet événement. Les enseignantes des classes de CE1 et de CE2

rencontreront les membres de l'association la semaine prochaine pour réfléchir à une façon de s'associer à ce projet.

Certains parents déplorent l'absence de déguisements pour mardi-gras, par opposition à l'école maternelle. En effet, à l'école élémentaire, le choix a été fait de ne pas organiser d'événement particulier pour mardi-gras. En école maternelle, les enseignantes travaillent beaucoup par thème et se saisissent de tous les événements calendaires pour aider les élèves à se repérer dans le temps et à structurer l'année.

L'école élémentaire Benoite Groult n'a pas pour habitude de fêter le mardi-gras, comme d'autres écoles élémentaires d'ailleurs.

Malgré tout, la veille du mardi-gras, dans certaines classes, des parents ou des élèves ont demandé aux enseignantes s'il était possible de venir avec un déguisement. Les enseignantes ont donc autorisé leurs élèves à porter un accessoire de déguisement sur les temps de récréations seulement. Certains élèves l'ont donc fait mais nous avons fait le choix de ne pas communiquer à ce sujet-là.

Par cette question, les parents expliquent qu'ils souhaitent un peu plus de fantaisie en ces temps compliqués. L'année scolaire étant marquée par les contraintes sanitaires, l'équipe enseignante rappelle que sa priorité reste axée sur les apprentissages scolaires.

Evaluations:

Les élèves des classes de CP ont passé la seconde partie des évaluations nationales en français et en mathématiques. La saisie des résultats est en cours et les parents vont bientôt les recevoir.

Aux vacances de février, toutes les familles ont reçu le livret scolaire. Le prochain livret sera rédigé au mois de juin.

Préparation à l'entrée en 6ème :

Même si l'année est loin d'être terminée, les élèves de CM2 doivent déjà se projeter sur l'entrée au collège. La procédure d'inscription au collège qui passe par une première phase informatisée est en cours actuellement.

Les élèves de CM2 vont effectuer une journée de découverte du collège de secteur qui est le collège de Moëlan sur Mer. Ils s'y rendront le jeudi 17 mars.

Lors de cette journée, les élèves de CM2 vont avoir une présentation de la vie scolaire, ils vont effectuer une séance de sport (course d'orientation), puis après le repas pris au self, ils seront répartis en deux groupes pour assister à un cours d'anglais puis d'histoire.

4-Travaux et investissements

Comme prévu, trois nouveaux arbres ont été plantés sur la cour de l'école. 1 ginkgo biloba, 1 albizzia julibrissin et 1 cercis siliquastrum.

La plantation a eu lieu sur du temps scolaire, les élèves ont donc pu observer la plantation et poser des questions aux jardiniers.

Les deux autres arbres qui étaient présents sur la cour ont été déracinés. L'un par une tempête pendant un week-end, et l'autre, menaçant de tomber également a été déraciné volontairement.

Dans le cadre de l'aménagement de la cour, une structure en bois a été mise en place autour du terrain de football. La première version était un peu trop haute et gênait la surveillance des élèves, la structure a donc été abaissée et ajourée.

La prochaine étape de l'aménagement de la cour est la création de bancs et d'une cabane. Il est prévu que les élèves construisent un hôtel à insectes et une boite à livres. Un appel à de la récupération de matériaux a été effectué par le biais des cahiers de liaisons.

Un nouveau photocopieur sera livré à l'école le 14 mars en remplacement de l'ancien copieur.

Derrière l'école, un projet de construction d'un terrain synthétique est en cours. Il s'agit d'un petit terrain pour jouer 5 contre 5 qui sera subventionné par la fédération française de football. Le revêtement sera à base de sable.

M. Le Guennec souhaite aborder les difficultés d'inscriptions dans les ALSH de l'agglomération. En effet, les inscriptions sont complètes mais les centres ne sont jamais remplis à pleine capacité, car certaines familles s'inscrivent en avance et n'annulent pas les réservations non utilisées. Une réflexion est en cours sur la création d'une liste d'attente qui permettrait aux familles d'être prévenues lors d'un désistement.

Pour information, les élèves des classes dont l'enseignante était absente plusieurs jours ont été désinscrits du service de restauration scolaire par les services de la mairie. N'ont été comptabilisés que les enfants effectivement présents.

L'équipe enseignante propose qu'un sac de vêtements oubliés par les élèves lors des années précédentes, soit donné à une association « Unis pour l'Ukraine 56 » dans le cadre d'une collecte organisée par la commune de Rédené.

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 27 juin. Si la situation sanitaire le permet, il se tiendra en commun avec l'école maternelle et aura lieu dans une salle de la mairie.

Secrétaire: Nathalie Morlec Présidente : Elodie VIGANNE